

Définition :	Les connaissances et expériences se traduisent par un degré de connaissances générales ou de techniques nécessaires à l'exercice de la fonction.
Précisions :	<p>Les connaissances résultent d'une instruction reconnue par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un diplôme, - Une ronnaissances et expériences, - Une habilitation par un organismes externe et professionnel, - L'expérience et les pratiques professionnelles.
Questions	<ul style="list-style-type: none"> - De quel diplôme d'entrée a-t-on besoin ? - Selon vous quel est le diplôme ciblé ou expérience équivalente pour le recrutement ? - Quelles connaissances théoriques ou techniques à maîtriser pour tenir l'emploi? (connaissances métier, spécialité, ...) - Est-ce que cette connaissance a été validée par un certificat de spéclisation (CS), CQP, ou expérience ?

Degré :	1	Fin de scolarité obligatoire.
	2	<p>CAP – BEP ou expérience équivalente à défaut du diplôme requis</p> <p>CQP / VAE de niveau 5</p> <p>Habilitation ou certification attestant des connaissances techniques requises sur l'emploi.</p>
	3	<p>Bac ou expérience équivalente à défaut du diplôme requis</p> <p>CQP / VAE de niveau 4</p> <p>Habilitation ou certification attestant une spécialisation dans une discipline donnée</p>
	4	<p>BTS / DUT ou expérience équivalente à défaut du diplôme requis</p> <p>CQP / VAE de niveau 3</p>
	5	<p>Licence professionnelle ou expérience équivalente à défaut du diplôme requis</p> <p>CQP / VAE de niveau 2</p>
	6	<p>Master 2 / Ingénieur ou expérience équivalente à défaut du diplôme requis.</p> <p>VAE de niveau 1</p>
	7	Doctorat / Post doctorat ou expérience équivalente à défaut du diplôme requis.